

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 24 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie à 20h30, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Pierre MARTIN, Maire.

Présents : Stéphanie WEIBEL, Jacques BARNOUX, Marc BERTRAND, Romain BRANCHE, Jocelyne CHATIN, Jocelyne COSSON, François FAVREAU, Christian FORESTIER, Michèle GIRERD, Martine GUÉRIN, Thierry SCHROBILTGEN, Emmanuel VOISIN

Excusé : : Gabriel COURT-FORTUNE

Secrétaire de séance : Jocelyne CHATIN

Délibération N°07/2015. Annulation de l'article 3-3-1 de la délibération du 9/12/14 : Renouvellement contrat Secrétaire de Mairie

Vu la demande de la préfecture, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'annuler le passage de la délibération du 9/12/2014 concernant le renouvellement du contrat Secrétaire de Mairie où il est indiqué "...justifiant de l'application de l'article 3-3-1..."

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'annuler ce passage erroné de la délibération du 9/12/2014 et DECIDE de le remplacer par "...justifiant de l'application de l'article 3-3-3..." le reste de la délibération étant inchangé.

Délibération N°08/2015. Programmation Travaux Forestiers ONF 2015

Monsieur le Maire expose le programme d'actions prévues par l'ONF dans la forêt communale pour 2015.

Au vu des recettes prévues d'un montant d'environ 10.000 € et les dépenses s'établissant à 3.940 € HT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, d'accepter un montant de dépenses de 3.160 € HT.

Délibération N°09/2015. Demande de Subvention : acquisition matériel ECOLE

Pour répondre aux investissements liés à la mise en service de la nouvelle école, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Dominique DORD, Député de la circonscription.

Monsieur le Maire évoque le prochain emménagement dans la nouvelle école municipale d'Attignat-Oncin prévu le 16 Mars prochain.

Suite aux différents échanges avec la Directrice de d'école, il s'avère nécessaire (pour la mise en service des locaux neufs) de prévoir des achats pour la salle de motricité et pour la classe maternelle (matériel audiovisuel et mobilier). Cela permettra ainsi à nos jeunes enfants de profiter pleinement de ce nouvel équipement.

De plus, une mise à niveau pour les classes primaires serait à réaliser tant pour le matériel informatique que pour l'occultation des deux salles de classe.

L'investissement prévu se décompose en 2 parties :

A) Classes primaires : Achat d'un parc informatique, matériel numérique et occultations

Dépenses Informatique = 12.786,75 € HT

Dépenses Occultations = 3.512,00 € HT

B) Classe Maternelle : Achats liés à l'emménagement dans la nouvelle école ; matériel motricité, divers mobiliers et audiovisuel

Dépenses motricité =	1.639,87 € HT
Dépenses mobilier et divers =	2.347,97 € HT

soit un total de dépenses de 20.286,59 € HT.

Plan de financement proposé :

Subvention forfaitaire demandée :	10.000,00 € HT
Fonds propres :	10.286,59 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le montage financier proposé
- APPROUVE la demande de subvention maximale au titre de la réserve parlementaire du député de circonscription
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier
- PREND ACTE de l'inscription de ce projet au BP 2015.

Délibération N°10/2015. Avenant N°01 au lot 11 Construction et réhabilitation Ecole Maternelle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'entreprise BRUNO et CIE est titulaire du marché n°2014ECOLE.L11. relatif au Lot 11 : Serrurerie pour la Construction et la réhabilitation d'une Ecole Maternelle, d'un montant initial de 13.000 € HT.

La suppression des prestations :

- 1- Sécurité anti pince doigts
- 2- Grilles
- 3- signalétique du bâtiment

d'un montant total de -2.302 € HT fait l'objet du présent avenant n°01.

Le montant du marché du lot 11, après avenant n°01, est ainsi porté à 10.698 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant de -2.302 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes
- PRECISE que les autres clauses du marché restent inchangées
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget.

Délibération N°11/2015. Avenant n°01 au lot 13 : Construction et réhabilitation Ecole Maternelle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'entreprise SAS JEANJEAN est titulaire du marché n°2014ECOLE.L13 relatif au Lot 13 : Electricité C.F. pour la construction et la réhabilitation d'une Ecole Maternelle, d'un montant initial de 41.500 € HT.

Les travaux supplémentaires pour :

- 1- modification commandes éclairage dans les salles de classe
- 2- modification alimentation générale
- 3- haut-parleurs dans la salle de motricité

pour un montant total de 2.901,73 € HT font l'objet du présent avenant n°01.

Le montant du marché du lot 13, après avenant n°01, est ainsi porté à 44.401,73 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°01 du lot13 pour un montant de 2.901,73 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes
- PRECISE que les autres clauses du marché restent inchangées
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget

Délibération N°12/2015. SUBVENTION : ADMR de St Béron

Monsieur le Maire expose la demande de subvention de l'ADMR de St Béron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité de verser la somme de 465 € à l'ADMR de St Béron.

Délibération N°13/2015. SUBVENTION : Association RESA

Monsieur le Maire expose la demande de subvention de l'Association RESA pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité de verser la somme de 200 € à l'Association RESA pour l'année 2015.

Le Maire,

Jean-Pierre MARTIN